

## L'absence d'indépendance aussi dans le domaine international .... Ou comment perdre des adhérents !

La période 1966-1984 est marquée par au moins trois événements internationaux qui marquèrent considérablement le mouvement syndical cégétiste à savoir : l'intervention des troupes du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie en septembre 1968, l'intervention soviétique en Afghanistan en 1980 et les événements de Pologne entre 1978 et 1981.

Ces événements ont au moins un point commun qui va marquer durablement le mouvement : la désaffiliation de plusieurs dizaines de milliers de salariés de la C.G.T.

Pour rester dans l'épure fixée nous ne reviendrons pas sur le conflit algériens ni sur les événements liées aux événements de Hongrie de 1956 et pourtant on peut s'étonner que la C.G.T., sa confédération comme son syndicat de l'enseignement technique, n'ait pas eu lors des événements de Tchécoslovaquie, de Pologne et d'Afghanistan une attitude aussi retenue que lors des événements de Hongrie. A cet égard, et uniquement à titre d'exemple, rappelons ce qu'écrivait le secrétaire général du syndicat en 1956 concernant la Hongrie (déclaration accompagnée de la déclaration du bureau confédéral « sur les principes qui régissent la C.G.T. » et la résolution du CCN du 22 et 23 novembre 1956 : *« Nous ne pouvons oublier non plus la gravité des événements intérieurs. Utilisant la légitime émotion provoquée par les douloureux événements de Hongrie, le fascisme est passé ouvertement à l'attaque. De violentes campagnes ont essayé de dresser les membres des organisations syndicales les uns contre les autres. Ce qui était escompté également surtout, c'était l'éclatement de la plus grande centrale, notre C.G.T. Certes des divergences existaient et continuent d'exister, y compris dans notre syndicat et dans ses directions sur les événements internationaux, particulièrement ceux de Hongrie. Nous ne saurons nous en étonner à la C.G.T. où se rencontrent différents courants de pensée, comme l'on montré les travaux du dernier CCN et différentes lettres reçues au Bureau National. A l'occasion d'événements graves ces divergences se manifestent et c'est normal. La C.G.T. n'est pas comme le rappellent la déclaration du Bureau confédéral et l'appel du CCN... **une organisation monolithique et elle ne pouvait prendre une position déterminée dans un tel problème politique sans violer les diverses opinions de ses membres et de nos statuts. Les organisations scissionnistes n'ont pas et ne peuvent avoir ce respect des différents courants d'idées : ce qui fait notre force fait leur faiblesse...** »*

En fait pour le Syndicat et la confédération c'est pour ne pas violer les consciences, pour respecter les statuts de l'organisation que la C.G.T. se refuse à prendre position sur ces événements. L'histoire nous montrera combien cette position fut de circonstance, dictée par le fort courant d'opposition, à l'intérieur de l'organisation, à l'intervention soviétique en Hongrie comme nous le montreront ce qui se déroulera pendant la période 1966-1984.

Nous ignorons le nombre des désaffiliations liées aux événements de Hongrie car ceux-ci n'ont pas été publiés par le syndicat ni par la Confédération.

Ce refus de voir la réalité en face et de prendre en compte les différents politiques qui traversent la C.G.T. a eu des conséquences identiques lors des événements de Tchécoslovaquie en 1968. Lorsque l'on analyse la façon avec laquelle ces événements sont traités par le syndicat dans sa presse que constate-t-on ? Dans le premier numéro de la rentrée 1968/69, en septembre, le syndicat traite de ces événements. Il publie la déclaration de la C.G.T. datée du 21 août 1968 à 11

h 30 : « *Ainsi les travailleurs français ne peuvent que déplorer l'actuelle intervention militaire en Tchécoslovaquie. Dans ces graves circonstances, le bureau de la C.G.T. souhaite que dans les plus brefs délais, le peuple tchécoslovaque puisse se déterminer en toute indépendance* ». Sont publiés dans le même numéro des extraits de la déclaration du 23 août 68 « *le Bureau de la C.G.T. suit avec attention l'évolution de la situation ; il met en garde tous les militants de la C.G.T. contre les tentatives qui se font jour en vue d'organiser des manifestations de caractère antisoviétique et anticommuniste sous couvert des événements de Tchécoslovaquie* ». S'y ajoutent des extraits de la déclaration de la CE confédérale du 4 septembre qui approuve les déclarations du Bureau confédéral du 21 et du 23 août, et considère comme positif l'aboutissement des négociations de Moscou avec les représentants qualifiés du peuple tchécoslovaque.

On peut déjà s'étonner de voir le B.C. ne pas parler en son nom donc au nom de la C.G.T. dont il a la légitimité mais au nom des « travailleurs français » !

Mais ce qui est plus étonnant c'est que dans le numéro d'octobre 1968, concernant ces événements, il est dit : « *Après l'intervention des forces du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie, intervention condamnée par la C.G.T. dès le 21 août, le Bureau confédéral de la C.G.T. a déployé...* ». La différence de terme a son importance. Le 21 août la C.G.T. n'avait pas condamné, elle s'était contentée de déplorer, ce qui est loin d'être identique. Mais en « sollicitant » le texte original c'est la « condamnation » qui restera en mémoire.

Nous retrouverons la même façon timorée de traiter des événements en Tchécoslovaquie lors des procès politiques de 1972. Dans une déclaration du bureau Confédéral du 2 août 1972 l'on peut lire : « *...En février 1972 le Bureau de la C.G.T. avait fait part au Conseil Central des syndicats Tchécoslovaques de ses préoccupations, de ses inquiétudes et des sentiments des travailleurs à propos de la situation en Tchécoslovaquie. Il avait alors reçu l'assurance qu'il n'y aurait pas de procès à caractère politique.... Les procès en cours dont la nature politique est évidente contredisent ses assurances, la C.G.T. le déplore vivement. Tout en condamnant les spéculations auxquelles se livrent à propos de ces procès les pires ennemis des travailleurs et de la liberté, la C.G.T. estime de son devoir de donner son opinion en tant qu'organisation syndicale attachée à la cause du socialisme...* ». De son côté le syndicat dans une lettre du 10 août « *fera part au syndicat des enseignants tchécoslovaques des inquiétudes des enseignants français des CET.* ». Comme on le constate, la C.G.T. « *condamne les spéculations* » mais « *déplore* » les procès après avoir « *fait part de ses préoccupations et ses inquiétudes* », et le syndicat « *exprime son inquiétude* » ! (Sans commentaire).

Pas étonnant que ces prises de positions reproduites dans la presse n'aient pas eu pour conséquence de rassurer ceux qui dans la C.G.T. s'interrogeaient sur le « caractère démocratique » des démocraties populaires et sur le rôle des syndicats dans ces pays et ceci d'autant plus que la C.G.T. jouait un rôle majeur dans la direction de la F.S.M. et dans ses Unions professionnelles, même si elle pouvait exprimer en leur sein des interrogations et des divergences avec certains comportements<sup>1</sup>, mais pas au point d'en tirer toutes les conséquences.

Là encore l'absence de transparence sur les effectifs d'adhérents à la C.G.T. ne permet pas de mesurer les conséquences sur la syndicalisation dans le secteur,

---

<sup>1</sup> (cf. article de Georges Pruvost)

même si les résultats aux élections professionnelles montrent un fléchissement certain de l'influence du syndicat.

La crise interne dans la C.G.T. suite aux désaccords de syndiqués quant à la politique internationale des directions va prendre une dimension encore plus aigüe dans les années 80.

Certes le positionnement de la C.G.T. et donc du S.N.E.T.P. est différent face aux événements de Tchécoslovaquie en 1968 de celui adopté à propos des événements de Hongrie de 1956, principalement dans les mois et années qui suivirent l'intervention des membres du Pacte de Varsovie. Encore que, comme nous l'avons souligné, une étude linguistique est à faire !

La crise dans les pays socialistes s'aiguissant, la mondialisation des moyens de communication prenant de l'ampleur, les atteintes aux libertés dans ces pays comme dans le reste du monde, prennent une dimension plus médiatique. Celles qui étaient connues par une sphère restreinte vont faire la une des journaux télévisés. La C.G.T. condamne de telles atteintes aux libertés en tentant de ne pas confondre les États avec leurs organisations syndicales représentatives. Ainsi le S.N.E.T.P. - C.G.T. reprend en janvier 1977 une interview à la VO de René Duhamel, Secrétaire Confédéral chargé des relations internationales, à propos de l'échange de Bukovsky, opposant au régime soviétique, et de Corvalan, Secrétaire Général du Parti Communiste du Chili, décidé entre le gouvernement de l'URSS et le gouvernement de Pinochet du Chili. Dans ce texte René Duhamel condamne l'échange, comme le retrait de la nationalité à Biermann en RDA et les procès en Tchécoslovaquie et en Pologne.

En novembre 1977, le syndicat adresse une lettre à Anna Ruzickova Présidente du syndicat des enseignants tchécoslovaques qu'il rend publique dans sa presse : *« C'est avec stupeur que nous avons pris connaissance dans la presse française du procès intenté à l'encontre d'intellectuels de votre pays. Nous voudrions vous faire part de notre condamnation de telles méthodes qui relèvent en fait de « délit d'opinion » et constituent à notre sens des atteintes graves aux libertés démocratiques.... »*

En octobre 1978 le S.N.E.T.P. proteste au sujet des procès de Moscou (Quinzbourg et Tcharansky accusés de propagande antisoviétique) et rappelle sa protestation lors du retrait de la nationalité à Rostropovitch lors du procès Orlov...

La C.G.T. quittera le secrétariat général de la F.S.M. en 1978 mais la décision avait été arrêtée dès 1976. Pour beaucoup de militants qui ont vécu cette période, il s'agissait là des conséquences directes de ce que l'on a appelé « l'Eurocommunisme » et des retombées de cette orientation politique sur le mouvement syndical C.G.T. en France<sup>2</sup>.

En décembre 1979, les troupes soviétiques envahissent l'Afghanistan. La C.G.T. se refuse à condamner cette intervention et décide l'envoi d'une commission d'enquête sur place. Le S.N.E.T.P. - C.G.T. fait écho dans ses publications aux conclusions de la mission d'enquête. De son côté à l'intérieur de la FISE, le S.N.E.T.P. - C.G.T. qui se refuse à soutenir l'intervention comme le demande le

---

<sup>2</sup> Orientations conduisant à une certaine autonomie d'analyse par rapport au P.C.U.S., décidées par les Partis communistes de France, d'Espagne et d'Italie pour ne prendre que les principaux partis communistes d'Europe occidentale. Cette conception perdurera en Italie en particulier mais sera remise en cause principalement par le PCF dès la rupture du programme commun et l'intervention du secrétaire général du PCF suite à l'intervention soviétique en Afghanistan.

Président de la FISE (citoyen du Sri Lanka), soutenu en cela par les organisations des pays socialistes, convainc ses partenaires d'envoyer une mission de la FISE sur place. Cette mission organisée par le syndicat des enseignants soviétiques (comment pouvait-il en être autrement) à laquelle participera le Secrétaire Général du S.N.E.T.P. - C.G.T. se rendra à Kaboul entre le 15 et 22 avril 1981. Un rapport est établi par les participants. Il est communiqué à l'ensemble des membres de la FISE lors du congrès de Budapest. Bien que rédigé par le Secrétaire Général du S.N.E.T.P. - C.G.T. ce rapport n'est pas porté à la connaissance des adhérents du syndicat<sup>3</sup>. Aujourd'hui encore à la relecture de ce document, nous constatons qu'il est difficile pour une mission de rendre compte d'une situation dont elle ne maîtrise pas tous les paramètres notamment politiques, économiques et culturels<sup>4</sup>. Et ce ne sont pas les contacts qu'elle a pu avoir sur place avec les autorités politiques, religieuses, syndicales et avec les simples salariés voire les lycéens rencontrés dans la rue à Kaboul qui ont permis à la délégation de se faire une idée objective de la situation, même si le compte rendu reflète fidèlement ce qu'elle a vu et entendu.

Mais ce qui marque fortement les militants et les adhérents ce sont les événements qui se déroulent en Pologne à partir de 1980.

Même si le syndicat se préoccupe dès l'origine des événements qui se déroulent en Pologne au cours de l'année 1980 ce n'est qu'en janvier 1981 qu'il reprend un article signé Henri Krasucki : « *Nous avons entendu nos camarades de Pologne. Nous avons compris les raisons de la crise sérieuse survenue chez eux. Nous avons cru les comprendre il y a déjà quelques temps. Il est évidemment dommage que des situations semblables se produisent. Nous apprécions le sérieux et la franchise dont nos camarades font preuve. Nous comprenons ce langage là. Nous avons confiance dans cette voie. Avec les travailleurs, ils trouveront les moyens de surmonter leurs problèmes. C'est une tâche qui incombe aux polonais et à eux seuls... Mais à ceux qui croient pouvoir en tirer argument contre le socialisme, nous disons : où sont-ils les gouvernements qui règlent une crise sociale aussi grave d'une manière aussi démocratique ? Où sont les ministres qui vont dans les usines négocier avec les travailleurs en grèves et régler les questions en reconnaissant sans hésiter les erreurs ? Où sont les pouvoirs qui entreprennent de corriger les défauts avec les travailleurs, pas pour être moins socialistes mais pour l'être plus... »*. La C.G.T. par ce texte témoigne de sa confiance à l'État polonais pour régler la situation conflictuelle existante, c'était pour le moins hasardeux !

En janvier 1982, le syndicat publie dans sa presse la déclaration de la Commission exécutive confédérale « *Nous avons salué le processus de renouveau qui s'instaurait. Au cours de cette année 1981, riche en péripéties, faites de périodes de tension, souvent extrêmes et de compromis difficiles des réformes profondes économiques et sociales démocratiques ont été introduites ou mises en chantier. Mais au terme de cette année, il faut aussi constater que la situation économique a continué à se détériorer comme se sont dégradés les rapports entre les principales forces sociales allant jusqu'à la rupture entre Solidarité et le pouvoir. Solidarité*

---

<sup>3</sup> Il n'aurait pu l'être que dans le courant de l'année 1983 une fois entériné par l'ensemble des participants à la mission et aurait donc été totalement dépassé quant à son objectif.

<sup>4</sup> Population majoritairement analphabète, État à caractère tribal, absence quasiment d'industrie et donc de classe ouvrière,...

*décide alors de contester le régime, d'organiser un référendum contre lui le 15 février prochain, de déclarer la grève générale. C'est l'aggravation brutale qui conduit aux mesures du 13 décembre. Dans cette évolution difficile et complexe dont la racine se situe dans les erreurs qui ne furent pas unilatérales, il n'est pas possible de faire abstraction des forces extrémistes qui ont poussé à la confrontation ouverte. Ces forces sont une réalité, nous l'avons constaté et dit très clairement dès notre retour de Pologne. Lorsque par exemple des gens en Pologne appellent au sabotage et à la destruction d'installations industrielles, qu'ils l'ont écrit ici même en France. Il faut bien se rendre compte que ces incitations portent la marque de l'extrémisme. C'est donc en prenant en compte la totalité de la situation en Pologne, le sort du peuple polonais, la détente et la paix en Europe et dans le monde, les répercussions en France que nous avons pris les positions que l'on connaît. Une attitude toute emprunte d'esprit de mesure et de responsabilité qui n'abandonne en rien la responsabilité que nous portons aux travailleurs et au peuple polonais, ni nos principes en matière de conception du socialisme, une attitude qui est un soutien au processus de renouveau qui était engagé qui a voulu et veut préserver toutes les chances d'issues politiques et positives en évitant les affrontements sanglants qui menacent, qui veut éviter toutes positions pouvant apparaître comme encouragement aux forces extrémistes. »*

Cette prise de position est totalement incomprise par les syndiqués, elle conduit à une nouvelle vague de démission du syndicat. La direction nationale reconnaît publiquement la gravité de la situation et tente de canaliser le mécontentement « *Et puis lorsqu'un désaccord surgit et cela est valable pour nous tous et en toutes circonstances, démissionner c'est se priver de pouvoir faire évoluer les choses dans le sens de ses réflexions d'autant que sur les questions considérées les désaccords ne sont pas aussi profonds que certains ont voulu le faire croire, dans le but de nuire aux changements dans notre pays....* ». Mais rien n'y fera, et c'est par dizaine chaque jour que les lettres de démission arrivent au syndicat. La direction décide de répondre individuellement à chaque démissionnaire mais c'est la position prise qui est contestée, c'est un problème de fond et non de forme que soulèvent les syndiqués et sur le fond les réponses apportées ne satisfont pas les syndiqués.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que dans les contacts internationaux notamment lors du bureau de la FISE à Jaipur en Inde en janvier 1982, c'est-à-dire à la même date que la déclaration de la CE confédérale, le secrétaire général du S.N.E.T.P. - C.G.T. appuyé par le Vice Président Africain Mamadou N'Doye, le représentant du syndicat des enseignants polonais et le Secrétaire Général de la FISE Daniel Retureau obtiennent le vote d'un texte qui exprime publiquement le souhait que « *les problèmes que connaît la Pologne puissent être résolus rapidement sans aucune ingérence étrangère et dans la paix civile dans le sens des intérêts du peuple, que l'état d'urgence soit levé le plus vite possible afin que la vie syndicale normale, et les libertés civiles soient rétablies* ». Mais référence n'est faite à cette déclaration dans la presse syndicale qu'en novembre 1982, au moment où le syndicat « *regrette vivement que la loi syndicale adoptée par la Diète polonaise interdise le droit de grève aux enseignants, faisant ainsi des enseignants polonais des citoyens diminués* » et soutient la déclaration d'Henri Krasucki qui souligne alors « *l'avenir de la Pologne ne peut être que dans le renouveau de la démocratie socialiste incluant des syndicats indépendants exerçant pleinement un rôle autonome, et par conséquent responsable. Ce qui implique la libération des syndicalistes emprisonnés...* ».

Pourquoi avoir tant tardé à réclamer la libération des syndicalistes emprisonnés, pourquoi le syndicat s'est-il autocensuré ?

Sans doute le caractère clérical – soutien de l'Église catholique romaine – a-t-il joué un rôle de repoussoir pour certains des militants de la direction du syndicat.

Par ailleurs, les événements de Pologne sont utilisés sur un plan idéologique auprès de l'opinion publique par la droite comme par certaines forces de gauche politiques et syndicales pour « casser l'image », déjà fortement ternie des régimes des pays socialistes, accroître l'affaiblissement déjà perceptible du Parti Communiste français et porter un coup à la C.G.T. par suite de son positionnement sur ces événements.

Ce déferlement idéologique est essentiellement interprété par les cégétistes comme de l'anti communisme et de l'anti cégétisme, qu'ils considèrent culturellement comme des attitudes à combattre car dangereuses pour l'intérêt des travailleurs. Cela a pu conduire un grand nombre d'entre eux – même certains de ceux qui pouvaient s'interroger sur la justesse de la position de leur confédération - à faire bloc, en ces temps, autour d'elle. Ceci n'excuse pas cela mais peut permettre de mieux cerner ce qui s'est produit.

Au total les faits sont là : la conjonction du positionnement de la C.G.T. et du S.N.E.T.P. sur les événements liés à la politique nationale<sup>5</sup> et les événements internationaux<sup>6</sup>, conduit le syndicat à perdre 6.500 cotisants entre 1976/77 et 1982/83 passant de plus de 20.000 cotisants à moins de 14.000.

Gérard MONTANT secrétaire général du S.N.E.T.P. - C.G.T. 1974-1985, secrétaire général de la F.I.S.E. 1987-1993

---

<sup>5</sup> Il ne faut pas oublier que c'est aussi la période de la rupture du Programme Commun de Gouvernement.

<sup>6</sup> A la réflexion, il n'est pas certain qu'une position différente du syndicat par rapport à la Confédération sur ces questions internationales ait eu des conséquences différentes pour le syndicat. Certaines organisations de la C.G.T. ayant exprimé publiquement leur désaccord avec le Bureau Confédéral ont eu à subir quasiment les mêmes conséquences que les autres en pertes d'effectifs. Mais au moins le syndicat pourrait s'enorgueillir de ne pas avoir fait ce type d'erreur.